

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

**SEANCE DU 25 JUIN 2010**

Date d'envoi de la convocation : 15/06/10

Nombre de membres : 63  
Nombre de présents : 46  
Nombre de votants : 58

Exprimés : Pour : 54 – Contre : 4  
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

L'an deux mille dix, le vendredi 25 Juin, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs GANCEL Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, FAUCHON Patrick, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, MARGUERIE Jean-Pierre, ROUSSEAU François, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, GUERIN Alain, TESSON Jeanne-Marie, LAMOTTE Jean-François, LECESNE Patrice, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, CORDIER Jeanne, LECOFFRE Dominique, LEGER Roger, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, DUVAL Anthony, HUREL Daniel, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, ADAM Jean-Pierre, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, LE COUTOUR Carole, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, SOREL André, CADO Maurice, MAHIEU Monique, VIGER Jacques.

**Ont donné procurations :** Monsieur AUBERT Daniel à Monsieur GANCEL Daniel, Monsieur BRISSET Franck à Monsieur BESSELIEVRE Louis, Monsieur THIEBOT Alain à Monsieur MARBACH Michel, Monsieur LACOUR Sylvain à Monsieur LAMOTTE Jean-François, Monsieur BERNARD Olivier à Monsieur AUCHER Philippe, Monsieur FEUARDENT Serge à Madame LENER Martine, Monsieur LESEIGNEUR Jacques à Monsieur COTTEBRUNE Bruno, Monsieur DENIAUX Johann à Madame LE BIEZ Martine, Monsieur LE BIEZ Franck à Monsieur LEROUVILLOIS Gérard, Monsieur CAPELLE Jacques à Madame de la HUPPE de LARTURIERE Laure, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Madame THOMINET Odile, Monsieur LAJOIE Gilbert à Monsieur COSNEFROY Jacques.

**Absents-Excusés :** Messieurs COLLAS Hubert, THIEBOT François, HOCHET Hubert, BRIX Henri, CHANTELOUP Denis.

**N° 2010 – 041**

**OBJET : Tarifs de la Piscine de la Communauté de Communes des Pieux - Modification**

**Exposé**

Par délibération n° 2009-041 du 26 juin 2009, le Conseil Communautaire a fixé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 les tarifs :

- de la piscine de la Communauté de Communes des Pieux (entrées et activités aquatiques).
- de la prestation « formule de la piscine à la mer ».

**AG250610 – Dél n° 041**

Adresser toute correspondance à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Pieux  
31, Route de Flamanville - B.P. 21 - 50340 LES PIEUX - Téléphone : 02.33.87.68.00 - Télécopie : 02.33.52.93.66  
www.cc-lespieux.fr - ccdp@cc-lespieux.com

Il est proposé d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, une évolution des tarifs équivalente à l'évolution de l'indice INSEE prix de la consommation hors tabac de mars 2009 (indice 117,81) à mars 2010 (indice 119,58) soit 1,50 %.

**Délibération**

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2009-041 du 26 juin 2009,

**Considérant** l'indice des prix à la consommation hors tabac pour mars 2010,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

**ARTICLE 1 :** décide d'appliquer aux tarifs de la piscine de la Communauté de Communes des Pieux et au tarif de la prestation "formule de la piscine à la mer" une évolution de 1,50 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, conformément au tableau ci-joint.

**ARTICLE 2 :** autorise le Président ou le Vice-président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

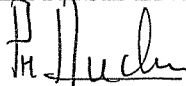
**ARTICLE 3 :** dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 4 :** dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

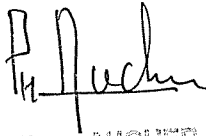
Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-Préfecture  
le : 09/07/2010  
et publication ou notification  
du : 30/06/2010



LE PRÉSIDENT,

  
Philippe AUCHER



LE PRÉSIDENT  
  
Philippe AUCHER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX

TARIFS PISCINE

	Tarifs au 1 <sup>er</sup> juillet 2009 (délibération : n°2009-041)	Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2010
Entrée enfant	1,06 €	1,08 €
Entrée adulte	1,93 €	1,96 €
Carte enfant 10 entrées	6,98 €	7,08 €
Carte adulte 10 entrées	16,57 €	16,82 €
Leçon	5,24 €	5,32 €
Location de matériel	0,54 €	0,55 €
Visiteur	0,54 €	0,55 €
Activités aquatiques	4,88 €	4,95 €
Carte entrées annuelles Adultes	66,30 €	67,29 €
Carte activités aquatiques Annuelles	152,65 €	154,94 €
Droit d'inscription activité	34,60 €	35,12 €
Location d'une ligne d'eau	19,20 €	19,49 €
Location bassin	95,96 €	97,40 €
Formule de la Piscine à la Mer	16,82 €	17,07 €